

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
25 mai 2021**

Convocation :
19 mai 2021

Affichage :
19 mai 2021

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
Mme Lucie Pousset	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival (retard)	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou		

Absents excusés :

Mme Lydie Meroth, donne pouvoir à M. Killian Trucas
M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

Ordre du jour :

1. Création/suppression de poste - agent d'entretien
2. Concessions de cimetière
3. Attribution de subventions aux associations
4. Vente de matériel communal
5. Questions diverses.

Approbation du CR du 28 avril 2021

Désignation d'un secrétaire : Mme Laurence Dunand

1. Création/suppression de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la mise en location du « local TAP », dont le nettoyage n'incombe plus à la commune ;

Vu le transfert de la compétence « entretien des locaux » des bâtiments scolaires au SIVOS, délibéré en séance du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 18 mai 2021 ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'entretien de surfaces des bâtiments communaux ;

Le maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet, de durée hebdomadaire **12/35^e**, assurant les fonctions d'agent d'entretien ;
- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, de durée hebdomadaire **8/35^e**, assurant les fonctions d'agent d'entretien,
- À compter du 28 mai 2021 ;

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 : 3-3 3° *Pour les communes de moins de 1 000 habitants, pour tous les emplois ;*

Son niveau de rémunération sera défini comme suit :

- Rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 348.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Tableau des effectifs au 28 mai 2021.

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Rédacteur	Rédacteur-poste de secrétaire de mairie	1 poste de 35 heures	<i>Crée par délibération du 13.09.2019</i>
Adjointes techniques	Adjoint technique	1 poste de 35 heures	<i>Agent technique polyvalent</i>
	Adjoint technique	1 poste de 8 heures	<i>Agent d'entretien en CDD</i>

2. Concessions de cimetière

Comme évoqué en conseil du 28 avril 2021, il convient d'ajuster les appellations et tarifs des concessions de cimetière. Une prospection sur les tarifs et types de concessions établis dans des communes semblables à Mézières a été effectuée par Lucie Pousset, qui en présente la synthèse.

Il est ainsi proposé les tarifs de concessions de cimetière suivants :

Concession de terrain pour inhumation en pleine terre ou en caveau :

- Concession de terrain de 2 m² : 120 euros pour 30 ans.
(pour toute concession dont la surface diffère de 2 m², le tarif est ajusté au prorata de la surface).

Site cinéraire :

- Concession de caverne : 150 euros pour 30 ans.
- Concession d'emplacement en colombarium : 600 euros pour 30 ans.
- Dispersion des cendres, jardin du souvenir : 50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs de concession proposés.

À noter que l'élaboration d'un règlement de cimetière est en cours pour étude ultérieure en conseil.

3. Attribution de subventions aux associations

Par délibération du 23 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement de subvention aux associations.

Reprenant les éléments définis par ce règlement, une synthèse des demandes transmises est présentée au conseil par Jérôme Renou.

À noter que le montant global à répartir, voté au budget et identique aux années précédentes, est de 4 000 €.

Deux subventions correspondent au transfert de compétence de la 4C : JSCC et foyer du collège.

Le montant attribué au JSCC est ainsi élevé en comparaison aux autres attributions, afin de prendre en compte la subvention initiale versée par la 4C. Il est toutefois diminué cette année et le sera encore progressivement.

Les dispositions de l'article 432-12 du code pénal, relatif à la prise illégale d'intérêts, ainsi que l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales ayant été rappelées ; constatant que la quasi-totalité des élus est potentiellement partie prenante d'au moins une association demandeuse ; les élus membres de bureau d'associations concernées par l'affaire n'ont pas pris part au débat ni au vote. Il s'agit de Laurence Dunand, Elisabeth Giordano et Anthony Bolival.

À partir du tableau de synthèse, le conseil municipal s'est prononcé sur chaque proposition de montant attribué.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer les subventions suivantes :

Nom de L'association	Subventions accordées
Jardin des prés verts	250 €
Coquille de bois	250 €
Ça crée en corps	250 €
Association 2000 pattes	250 €
Sports et loisirs Mézières (pétanque)	75 €
Génération mouvement de Mézières	350 €
Union national des combattants de Mézières	250 €
Judo Club de la Champagne Conlinoise	350 €
Foyer du collègue A. Pioger	400 €
Handball Club La Bazoge	120 €
Harmonie Ste Cécile	75 €
JSCC	700 €
US Conlie football	350 €
Association sarthoise des chemins de petites randonnées	150 €
AAPPMA La Longuève (pêche)	50 €

Arrivée d'Anthony Bolival.

4. Vente de matériel communal

Délibération ajournée.

5. Questions diverses

- **Logement commerçant** : parmi les nombreux profils étudiés par 1000 cafés pour gérer le commerce, ceux qui se distinguent ne sont pas locaux et nécessitent donc un logement. En l'absence de logement communal, les élus sont invités à être attentif à toute piste de location à loyer modéré, pour transmission à 1000 cafés.
- **Inscription à l'école** : demande de dérogation pour un enfant non domicilié dans le RPI. La demande n'est pas motivée par des raisons professionnelles/géographiques ni domiciliation ou filiation, mais par un souhait personnel dans le cadre d'une recomposition familiale. Il est évoqué le précédent que cela crée au regard de demandes similaires futures, ou encore l'impact financier, même s'il ne s'agirait que d'une année. Il est aussi évoqué la situation vis-à-vis de la commune de domiciliation de l'enfant qui « perd un élève » et qui a fait connaître son refus de dérogation. Enfin, en l'absence de rattachement tangible à la commune, vu la configuration en RPI, dans quelle mesure la commune peut-elle se prononcer ? À noter que deux interlocuteurs différents de l'inspection d'académie ont formulé un avis. Le dernier contacté indique que les parents doivent solliciter le préfet pour obtenir la dérogation, après consultations des communes concernées, et que le délai de réponse est de plusieurs mois (ce serait déjà hors délai pour septembre). Pour avis simple, les élus ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande (1 pour, 5 contre, 9 abstentions).
- **Vidéo projecteur école** : une 7^e classe ouvrira sur le RPI à la rentrée de septembre 2021. Elle prendra place à l'école de Mézières (3^e classe) et doit donc être aménagée : ce sera dans celle déjà utilisée comme tel il y a quelques années. Il y manque néanmoins un vidéoprojecteur. Les élus choisissent l'acquisition d'un 2^e appareil à focale courte (à installer dans la 2^e classe actuelle, et glissement de celui à focale « classique »).
- **Concordia** : nouvelle rencontre ce 25 mai avec le partenaire pour la préparation du chantier. Il est souhaitable d'avancer en amont sur le piquetage : appel aux bénévoles, élus ou non. Il est aussi proposé de prévoir d'ores et déjà des idées d'animation pour les bénévoles en août : des réunions seront organisées pour les élus intéressés. Campement prévu au terrain de loisirs et utilisation de la salle des fêtes pour les repas, installation d'une douche à effectuer dans les 2 mois, à priori dans le bloc sanitaire du terrain.

- **Site internet** : relecture à réaliser.
- **Bulletin de juin** : relecture à réaliser. Distribution à prévoir.
- **Tableau des assesseurs élections** : attente d'un retour pour validation.
- **Villes-vivantes** : dans le cadre du programme villes vivantes, chaque commune de la 4CPS (Pôle métropolitain) pouvait proposer un bien pour participer à un entretien « test » : RDV d'une heure gratuit avec un architecte, pour exploiter le potentiel d'un bien à adapter, à améliorer, vacant, voire abandonné. En l'absence de retour de M. B, propriétaire du bien abandonné au 2 route du Mans, le choix s'est porté sur la maison du 8 route de Beaumont, donc au profit de la commune. RDV le 31 mai.
- **Travaux de la mairie** : choix à effectuer sur le traitement des plafonds du secrétariat et bureau, au regard des devis. Orientation vers un faux plafond (coût, esthétique et intérêts techniques).
- **Paniers artistiques** : il est rappelé le fonctionnement et l'intérêt du dispositif créé dans le contexte de crise sanitaire, et qui avait donné lieu à une représentation à Mézières, à la Hérissonne-Boisouges. L'opération est reconduite en 2021 et la proposition du terrain de loisirs comme nouveau lieu de représentation est confirmée par le conseil. Une programmation en août permettrait de lier l'évènement à la présence des bénévoles du chantier Concordia.
- **Moteurs cloches église** : le contrôle annuel des installations électriques et des moteurs des cloches fait état de défaillances et non conformités. Il s'avère que ces résultats sont formulés sur les rapports de contrôle depuis plusieurs années. Des devis pour 8 000 € ont été émis. En l'absence de contrôle électrique global récent, d'autres frais sont à envisager. À prévoir pour les prochains budgets.

Date prochain conseil (à priori) : le 23 juin 2021 à 20h.

Fin du conseil à 22h30

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénolé Legagneux

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand
Secrétaire de séance

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano